| REPUBLIQUE FRANÇAISE<br>DEPARTEMENT DES YVELINES | C.C.A.S. DE<br>LA CELLE SAINT-CLOUD | La Celle Saint-Cloud LC SC |
|---|---|---|
| **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.** | | **Délibération n° DEL 26-23**<br>**Du 07 octobre 2026** |

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 25 septembre 2026 se sont réunis en salle de l'Atelier, à la médiathèque, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

| | |
|---|---|
| EN EXERCICE : 13 | POUR : 12 |
| PRESENTS : 11 | CONTRE : 0 |
| POUVOIRS : 1 | ABSTENTIONS : 0 |
| VOTANTS : 12 | |

PRESENTS

Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.

Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint

Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint

*Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :*

Madame Danielle RAVILLION, Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES

*Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :*

Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Philippe POUDOU, Monsieur Alain ROZANSKI

ABSENTS

Madame Mahaba AL QAHWACHI, Madame Isabelle TANGISINA,

PROCURATION

Madame Mahaba AL QAHWACHI à Monsieur Adrien BONIN

Objet : **ADOPTION DU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES**

Vu la délibération n° DEL 20-14 du 26 juin 2020 adoptant le règlement des aides facultatives ,

Vu la délibération n° DEL 26-04 du 21 mai 2026 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement des aides facultatives du C.C.A.S.,

*Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,*

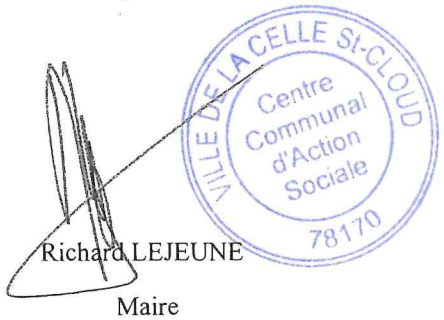
*Après en avoir délibéré*

*À l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Approuve** le règlement des aides facultatives rédigé comme le document ci-après annexé.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.




Richard LEJEUNE
Maire

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20261007-DEL26-23-AI
Date de transmission : 14/10/2026
Date de réception en Préfecture : 14/10/2026
Date de publication : 15/10/2026